

CASC, FNAS késaco ?



LE CASC, LE FNAS, C'EST QUOI ? ON FAIT LE POINT !

LE CASC, C'EST QUOI ?

Le Comité d'Action Sociale et Culturelle du Spectacle Vivant Privé (CASC-SVP) est un acquis à t'approprier ! C'est une structure dédiée à la mise en œuvre d'actions sociales, culturelles et de loisirs au bénéfice de toutes les salarié·es du spectacle vivant privé (intermittent·es ou permanent·es) qui est garantie dans la convention collective du Spectacle vivant privé (IDCC 3090). Le CASC est né du travail et de la volonté des partenaires sociaux du secteur !

Son but est de permettre au plus grand nombre, dans une pensée mutualiste, avec une sélection d'offres responsables et solidaires, de bénéficier de voyages à prix réduits, d'accéder aux sports, aux loisirs. Conscients de leur responsabilité sociale à l'endroit des générations futures, vos représentant·es syndicaux·ales (Synptac, Sfa, Snam et Snms CGT gestionnaires du CASC-SVP) ont fait le choix d'une approche écoresponsable des prises en charge de vos loisirs, élément central de l'émancipation et du développement personnel.

Les règles de prise en charge du CASC-SVP sont conformes aux usages de nombre de prises en charge ASC afin de garantir des remboursements équitables (via le quotient familial) et éviter les risques de fraude.

Si vous êtes éligible (il faut avoir travaillé au minimum 40 heures ou avoir effectué 8 cachets dans la branche du spectacle vivant privé au cours de l'année N-1, pour des entreprises de - de 50 salarié·es) vous recevrez un mail vous invitant à créer votre espace sur la plateforme du CASC SVP. Ensuite, libre à vous de rêver, construire et réaliser votre parcours loisirs, voyages, découvertes, culture pour vous et votre famille.

COMMENT JOINDRE LE CASC ?

- Par mail : beneficiaires@casc-svp.fr

- Par téléphone :

du mardi au jeudi de 10h30 à 12h30

au 01.70.64.96.37 ou 01.70.64.96.36

» Le tuto utile sur le Casc ? Scanne le code QR !



LE FNAS, C'EST QUOI ?

Le Fonds National des Activités Sociales (FNAS) est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salarié·es, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salarié·es des entreprises contribuant à son financement. Il a pour objectif d'impulser des activités sociales aux salarié·es de structures du spectacle vivant et est obligatoire à toutes les entreprises artistiques qui appliquent la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (IDCC 1285).

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE CONCRÈTEMENT ?

Le FNAS est là pour nous aider à partir en vacances, à financer ces vacances ainsi que nos activités sportives, culturelles et de loisirs.

Les employeurs et les salarié·es du Spectacle Vivant subventionné, près de 30 ans après la création des comités d'entreprise, se sont mis d'accord pour que toutes les salarié·es soumises à la CCNEAC puissent bénéficier d'un accès privilégié aux vacances et aux activités sociales culturelles de loisirs (comme les salarié·es des entreprises dotées d'un CSE).

La convention collective a créé aussi un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle : l'AFDAS. Mais à chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer de très nombreuses entreprises de moins de 50 salariés des activités de formation. !

BON À SAVOIR !

- Non, tu n'es pas obligé·e de partir en voyage organisé avec tes collègues de travail pour bénéficier du FNAS !
- le FNAS t'invite à partir plutôt dans le cadre du Tourisme Social, un tourisme respectueux des vacancier·es, des salarié·es, de la nature, bref un tourisme responsable, ancré dans les territoires. Tout sauf un tourisme au rabais !
- Les lieux de séjour sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Sous réserve qu'il soit organisé par un professionnel du tourisme, tu es entièrement libre de choisir le type de séjour qui te convient !

COMMENT JOINDRE LE FNAS ?

- Toutes les informations et les actualités sont sur le site : www.fnas.net.
- L'espace ouvrant droit, eod.fnas.net, est à ta disposition pour consulter ou mettre jour tes informations. Tu pourras aussi y retrouver la liste de tes contrats de travail, prises en charge, demandes en cours, etc.
- Par mail : contact@fnas.net
- Téléphone : 01.44.24.72.72

D'AUTRES QUESTIONS SUR LE CASC OU LE FNAS ?

Nous sommes là pour vous répondre ! N'hésitez pas à contacter les syndicats de la CGT Spectacle, retrouvez toutes les coordonnées en scannant ce code QR.





PLUS QUE JAMAIS, C'EST LE MOMENT DE SE SYNDIQUER!

**ADHEREZ A L'UN DES SYNDICATS DE LA CGT SPECTACLE
EN FLASHANT LE CODE QR CI-DESSOUS**



LA CGT SPECTACLE

***FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL, DU CINÉMA,
DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE CGT***

cgtspectacle@fnsac-cgt.com
01.48.03.87.60
www.cgtspectacle.com
Instagram @cgtspectacle

Facebook @cgt_spectacle
Bluesky @cgtspectacle.bsky.social
Mastodon/Piaille @cgtspectacle@piaille.fr